

Pour faire une demande d'indemnisation

Si vous êtes le client d'un avocat ou d'un parajuriste et que vous croyez que vous avez perdu de l'argent ou des biens en raison de sa malhonnêteté (et non de sa négligence), vous pouvez faire une demande de remboursement auprès du **Fonds d'indemnisation**.

Pour contacter le personnel du Fonds, appelez au :
416-947-3343 ou au 1-800-668-7380, poste 3343.
Télécopieur 416-947-3479.
Courriel : compfund@lsuc.on.ca

COMMENT NOUS JOINDRE

► Centre de service à la clientèle

Le Centre de service à la clientèle est notre guichet unique pour les membres du public. Durant les heures d'ouverture normales, nos représentants répondront à vos questions ou vous transféreront au service approprié au besoin.

Téléphone : 416-947-3300
Sans frais : 1-800-668-7380
Télécopieur : 416-947-3924
Courriel : lawsociety@lsuc.on.ca

► Plaintes

Vos plaintes doivent être faites par écrit. Remplissez et signez le formulaire de plainte qui se trouve sur notre site web. Joignez une **copie** de tout document qui appuie votre plainte. Envoyez le formulaire rempli avec des **copies** des documents justificatifs à :

Barreau du Haut-Canada
Osgoode Hall, 130, rue Queen Ouest
Toronto (Ontario) M5H 2N6
À l'attention de : Service des plaintes

Pour savoir comment déposer une plainte contre un avocat ou un parajuriste :

Téléphone : 416-947-3310
Sans frais : 1-800-268-7568
Télécopieur : 416-947-5263

► Conseil juridique en matière de discrimination et de harcèlement

Pour déposer une plainte de discrimination ou de harcèlement contre un avocat ou un parajuriste :

Téléphone : 1-877-790-2200
Télécopieur : 1-877-398-1100
Courriel : assistance@dhcounsel.on.ca

► Assistance-avocats

Pour trouver un avocat, consultez notre répertoire en ligne ou par :

Téléphone : 1-800-268-8326 ou au 416-947-3330
dans la région du Grand Toronto
Courriel : lawrefer@lsuc.on.ca

Notre site web contient des renseignements à jour sur nos services – visitez le www.lsuc.on.ca.



The Law Society of
Upper Canada | Barreau
du Haut-Canada

Mandat

Le Barreau du Haut-Canada réglemente les avocats, les avocates et les parajuristes de l'Ontario dans l'intérêt public. Le Barreau veille à ce que toutes les personnes qui exercent le droit ou qui fournissent des services juridiques en Ontario répondent à des normes élevées en matière de formation, de compétence et de déontologie selon les services juridiques fournis.

Le Barreau a l'obligation de protéger l'intérêt public, de défendre et de faire avancer la cause de la justice et la primauté du droit, de faciliter l'accès à la justice pour la population de l'Ontario et d'agir de manière rapide, ouverte et efficace.

COMMENT LE BARREAU PEUT-IL VOUS AIDER ?



COMMENT LE BARREAU PEUT-IL VOUS AIDER ?

- Nous pouvons vous aider à trouver un avocat ou un parajuriste titulaire de permis
- Nous pouvons vous diriger vers des ressources vous permettant d'accéder au système de justice
- Nous pouvons examiner votre plainte contre un avocat ou un parajuriste titulaire de permis
- Nous pouvons peut-être vous dédommager si vous avez subi des pertes financières ou de biens en raison de la malhonnêteté d'un avocat ou d'un parajuriste titulaire de permis

Vous trouverez ci-dessous des sommaires de nos services, avec leurs coordonnées. Pour de plus amples renseignements, visitez notre site web au www.lsuc.on.ca dans la section **Pour le public** sous la rubrique **Le Barreau et vous**.

Trouver un avocat ou un parajuriste

- Nous pouvons vous aider à trouver un avocat par le biais d'**Assistance-avocats**. On vous donnera le nom et le numéro de téléphone d'un avocat ou d'une avocate de votre région qui vous fournira jusqu'à 30 minutes de consultation sans frais additionnels pour vous aider à définir vos droits et les solutions possibles. Vous pouvez communiquer avec notre service d'Assistance-avocats en appelant au 1-800-268-8326 ou au 416-947-3330 dans la région du Grand Toronto.
- Si vous envisagez de retenir les services d'un avocat ou d'un parajuriste, notre site web contient la liste des services que les avocats et les parajuristes peuvent offrir pour vous aider à choisir le professionnel qui convient le mieux à votre situation. Consultez les **conseils pour choisir le bon professionnel juridique** sur notre site web.
- Vous pouvez aussi trouver les coordonnées d'un avocat ou d'une avocate ou d'un ou d'une parajuriste en particulier sur notre **répertoire des titulaires de permis** en ligne.
- Vous pouvez savoir si un avocat ou un parajuriste est autorisé à exercer le droit ou à fournir des services



juridiques en appelant au **Centre de service à la clientèle** au 416-947-3315 ou sans frais au 1-800-668-7380, poste 3315.

- Vous pouvez trouver un ou une spécialiste dans un domaine particulier du droit à l'aide de notre **répertoire des spécialistes agréés** en ligne. Ce répertoire donne la liste des avocats et avocates qui satisfont à des normes d'expérience et de connaissances dans un des 15 domaines d'exercice suivants : faillite et insolvabilité, citoyenneté et immigration, litige civil, construction, corporatif et commercial, criminel, environnement, successions et fiducies, famille, santé, propriété intellectuelle, travail, municipal, immobilier et sécurité professionnelle et assurance contre les accidents du travail.

Accès au système de justice

Si vous ne pouvez pas vous permettre un avocat ou un parajuriste, voici des programmes qui peuvent vous aider.

- L'aide juridique est offerte aux personnes à faible revenu et aux groupes défavorisés en rapport avec diverses situations de droit, dont les affaires criminelles, les conflits familiaux, les audiences de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, les conflits entre propriétaires et locataires, le soutien aux personnes handicapées et le versement des prestations familiales. www.legalaid.on.ca

- Pro Bono Law Ontario (PBL0) offre des occasions aux avocats et avocates de donner des services juridiques gratuits aux personnes aux moyens limités. www.pblo.org
- Law Help Ontario est une clinique d'entraide offerte par PBL0 pour fournir des services aux parties non représentées dans des affaires civiles (non familiales). Vous pouvez obtenir de l'aide pour comprendre la procédure judiciaire ou rencontrer sans frais un avocat ou une avocate bénévole. www.lawhelpontario.org
- Le Réseau ontarien d'éducation juridique offre de l'éducation juridique aux jeunes et aux adultes, en salle de classe, dans les communautés à risque et dans les palais de justice pour aider à comprendre l'appareil judiciaire et comment y accéder. www.ojen.ca

Vous pouvez trouver des renseignements supplémentaires sur ces programmes ainsi que d'autres programmes dans les **fiches de renseignements** de la rubrique **Accès à la justice** sur notre site web.

Déposer une plainte

Vous pouvez vous plaindre au Barreau de la conduite d'un avocat ou d'un parajuriste, de ses services, de son code d'éthique ou de son honnêteté. Nous évaluons chaque plainte que nous recevons. Lorsque possible, nous vous aiderons à régler les problèmes avec votre avocat ou votre parajuriste. Nous enquêtons sur les problèmes au besoin et ferons des poursuites lorsqu'approprié. La plupart des plaintes se règlent sans audition disciplinaire formelle. Si vous avez des questions sur la procédure de plainte, appelez le Centre de service à la clientèle au 416-947-3310 ou sans frais au 1-800-268-7568.

Si vous croyez avoir été la cible de **discrimination et de harcèlement** de la part d'un avocat ou d'un parajuriste, vous pouvez vous adresser au **Conseil juridique en matière de discrimination et de harcèlement** gratuitement et en toute confidentialité au 1-877-790-2200.